



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-sept décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINET Claude, Maire.

PRESENTS : MARTINET Claude - GEYNET Alain - GARNIER Madeleine - LEFEVRE Jean-Claude - CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard - MARTIN Marie-José - MONTAY Robert - MURGUET Marc - SIMOND Martine - LAMOUREUX Jean-Paul - AUDIBERT Marie-Françoise - BILANCINI Denis - LAGET Florence - BUISSON Jeanne - BERGEN Géraldine - DESCOLLONGES Sandrine - LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge - TREMOULET Eric - ARMANDI Christelle.

ABSENTS EXCUSES : Mr ERNESTINE Rémi qui a donné procuration à Mme BUISSON Jeanne

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MONTAY Robert

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 20141712-01 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2014
--

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de parcourir le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 Novembre 2014.

Après lecture et observations sur le procès-verbal, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 Novembre 2014.

Délibération n° 20141712-02 APPROBATION EMPRUNT BUDGET ASSAINISSEMENT 2014

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des opérations d'investissement 2014 du budget de l'assainissement il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 195 500 €.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc et après en avoir délibéré, à la majorité,
(Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 5)

- DECIDE de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, un prêt à taux fixe, d'un montant de 195 500 euros au taux actuariel de 2.94 % l'an, frais de dossier 299,25 euros, remboursable en 100 échéances trimestrielles constantes de 2 767.55 euros.
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer le contrat de prêt à intervenir entre la Commune de Montfrin et la Caisse Régionale de Crédit Agricole et est habilité à procéder ultérieurement, sans aucune délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

POUR : MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi

ABSTENTIONS : LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

Délibération n° 20141712-03
DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2014

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la modification des crédits sur le budget principal 2014.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des travaux en régie ont été faits et qu'il est nécessaire de retranscrire les écritures correspondantes afin de transférer la charge de ces travaux du fonctionnement en investissement.

Il propose aussi de réajuster les ouvertures de crédits de plusieurs comptes afin d'être au plus juste avec la réalité des dépenses et recettes sur l'exercice 2014.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Eau et assainissement	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60631 : Fournitures d'entretien	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	20 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60636 : Vêtements de travail	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064 : Fournitures administratives	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6067 : Fournitures scolaires	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6132 : Locations immobilières	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61522 : Bâtiments	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61523 : Voies et réseaux	0.00 €	37 000.00 €	0.00 €	0.00 €

D-61558 : Autres biens mobiliers	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617 : Etudes et recherches	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6188 : Autres frais divers	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226 : Honoraires	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6227 : Frais d'actes et de contentieux	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63512 : Taxes foncières	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	28 200.00 €	109 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €
R-6459 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	7 000.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	23 297.63 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	23 297.63 €	0.00 €	0.00 €
R-722 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 297.63 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 297.63 €
D-6531 : Indemnités	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6535 : Formation	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6554 : Contributions aux organismes de regroupement	37 400.00 €			
D-6558 : Autres contribution obligatoires	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	42 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200.00 €
R-70323 : Redevance d'occupation du domaine public communal	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
R-70631 : A caractère sportif	0.00 €	0.00 €	2 300.00 €	0.00 €
R-70632 : A caractère de loisirs	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	4 300.00 €	3 200.00 €
R-74712 : Emplois d'avenir	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €
R-74718 : Autres	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €
R-7472 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
R-74832 : Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 300.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €	5 300.00 €
R-758 : Produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 600.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 600.00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 200.00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 200.00 €
Total FONCTIONNEMENT	115 600.00 €	132 897.63 €	31 300.00 €	48 597.63 €
		17 297.63 €		17 297.63 €

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 297.63 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 297.63 €
D-2313-255 : BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	25 953.44 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-255 : BATIMENTS COMMUNAUX	2 655.81 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 655.81 €	25 953.44 €	0.00 €	0.00 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €
R-10223 : T.L.E.	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
R-10226 : Taxe d'aménagement				24 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	33 000.00 €	24 000.00 €

R-1342 : Amendes de police	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 655.81 €	25 953.44 €	33 000.00 €	56 297.63 €
		23 297.63 €		23 297.63 €
Total Général	40 595.26 €			40 595.26 €

POUR: MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi

ABSTENTIONS : LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

Délibération n° 20141712-04 DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la modification des crédits sur le budget assainissement 2014.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'afin de pouvoir rembourser les avoirs sur la partie assainissement des factures d'eau, il est nécessaire d'augmenter les crédits prévus au compte 673.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615 ; Entretien et réparations	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 01 : Charges à caractère général	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	500.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**
(Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la modification des crédits du budget assainissement comme indiqués ci-dessus.

POUR: MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi

ABSTENTIONS : LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

Délibération n° 20141712-05a
BUDGET 2015
OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des dispositions réglementaires autorisent le mandatement des dépenses d'investissement de l'année N avant le vote du Budget Primitif de cette même année à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Imput.	Libellés	Crédits inscrits au BP 2014 (+ DM)	Ouverture de crédits 2015
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
202	Frais de réalisation documents urbanisme et numérisation cadastrale	10 000.00 €	2 500.00 €
2031	Frais d'études	14 000.00 €	3 500.00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 000.00 €	6 000.00 €
2111	Terrains nus	13 345.19 €	3 336.30 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 000.00 €	1 000.00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	17 635.63 €	4 408.90 €
21316	Equipements du cimetière	6 475.00 €	1 618.75 €
2135	Installat. générales, agencements, aménagements des constructions	7 200.00 €	1 800.00 €
2151	Réseaux de voirie	20 000.00 €	5 000.00 €
2152	Installation de voirie	21 662.53 €	5 415.63 €
21534	Réseaux d'électrification	20 000.00 €	5 000.00 €
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 691.64 e	672.91 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	32 506.14 €	8 126.53 €
2182	Matériel de transport	25 000.00 €	6 250.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 197.98 €	1 549.50 €
2184	Mobilier	10 279.60 €	2 569.90 E
2188	Autres immobilisations corporelles	21 246.87 €	5 311.71 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	208 240.58 €	52 060.13€
2313	Constructions	696 725.30 €	174 181.32 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	723 005.55 €	180 751.38 €
2316	Restauration des collections et œuvres d'art	11 286.65 €	2 821.66 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 431 017.50 €	357 754.37 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 663 258.08 €	415 814.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**,
(Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5)

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015, à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

POUR : MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi

ABSTENTIONS : LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

<p>Délibération n° 20141712-05b BUDGET 2015 OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET EAU</p>

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des dispositions réglementaires autorisent le mandatement des dépenses d'investissement de l'année N avant le vote du Budget Primitif de cette même année à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Imputations	Libellés	Crédits inscrits au BP 2014 (+ DM)	Ouverture de crédits 2015
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
2158	Autres	92 10.37 €	2 302.59 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 210.37 €	2 302.59 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	120 668.43 €	30 167.10 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	120 668.43 €	30 167.10 €
	TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	129 878.80 €	32 469.69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**,
(Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5)

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015, à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

POUR : MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi

ABSTENTIONS : LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

<p>Délibération n° 20141712-05c BUDGET 2015 OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT</p>
--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des dispositions réglementaires autorisent le mandatement des dépenses d'investissement de l'année N avant le vote du Budget Primitif de cette même année à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Imputations	Libellés	Crédits inscrits au BP 2014 (+ DM)	Ouverture de crédits 2015
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
2158	Autres	3 473.90 €	868.47 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 473.90 €	868.47 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	251 811.81 €	62 952.95 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	251 811.81 €	62 952.95 €
	TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	255 285.71 €	63 821.42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**,
(Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5)

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015, à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

POUR : MARTINET Claude - GEYNET Alain - GARNIER Madeleine - LEFEVRE Jean-Claude - CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard - MARTIN Marie-José - MONTAY Robert - MURGUET Marc - SIMOND Martine - LAMOUREUX Jean-Paul - AUDIBERT Marie-Françoise - BILANCINI Denis - LAGET Florence - BUISSON Jeanne - BERGEN Géraldine - DESCOLLONGES Sandrine - ERNESTINE Rémi

ABSTENTIONS : LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge - TREMOULET Eric - ARMANDI Christelle.

<p>Délibération n° 20141712-06a DEMANDE DE SUBVENTION 2015 AU SMEG : RUE DES ROCHERS - ECLAIRAGE PUBLIC</p>
--

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de réalisation de travaux d'éclairage public à exécuter en coordination avec une opération syndicale d'amélioration des réseaux de distribution d'énergie : **Rue des Rochers -Eclairage Public**

Ce projet s'élève à 32 119,65 euros HT soit 38 543,58 TTC.

Il rappelle que le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise les travaux d'amélioration du réseau de distribution d'énergie électrique. Il peut également réaliser des travaux coordonnés sur le réseau d'éclairage public dès lors qu'ils sont exécutés concomitamment et qu'ils portent sur le même tracé. Il établit les commandes et règle les factures. La collectivité se fait rembourser la TVA correspondante par ses propres moyens auprès des organismes compétents. La collectivité fait de son affaire la perception à son profit des subventions éventuellement attribuées à cette opération.

Définition sommaire du projet : La commune souhaite sécuriser son réseau en enfouissant le réseau Eclairage Public dans cette rue. Ces travaux seront liés à des travaux de réseaux humides (Réhabilitation du réseau EU et AEP) et à des travaux de voirie, toute la rue sera refaite en fin de chantier en béton matricé afin de mettre en valeur cet accès au château de MONTFRIN. Ces travaux font suite aux travaux de la rue haute réalisés en 2013 afin de mettre en valeur le cœur du village tout en reprenant tous les réseaux (EU, AEP, ERDF, FT et Eclairage)

A cet effet il convient de rappeler les conditions d'intervention du syndicat.
Pour les travaux d'éclairage public : Bien que cette compétence ne soit pas acquise par le syndicat, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité grâce à la mise en œuvre d'une convention de coordination spécifique, associée à une convention de fonds de concours.

Après avoir oui son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet dont le montant s'élève à 32 119,65 euros soit 38 543,58 TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical de travaux pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 40 150,00 Euros
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif
5. Autorise son Maire à viser le Bilan Financier Prévisionnel qui définira ultérieurement la participation prévisionnelle compte-tenu des décisions d'attribution des aides, ainsi que la convention uniquement en ce qui concerne les travaux d'éclairage public et de génie civil
6. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif : - le premier acompte au moment de la commande des travaux – le second acompte et solde à la réception des travaux
7. Prend note qu'à réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment-là, la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Délibération n° 20141712-06b
DEMANDE DE SUBVENTION 2015 AU SMEG : RUE DES ROCHERS – GC TELECOM

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de réalisation de génie civil Télécom à exécuter en coordination avec une opération syndicale d'amélioration des réseaux de distribution d'énergie : **Rue des Rochers -GC Télécom**

Ce projet s'élève à 25086,31 euros HT soit 30 103,58 TTC.

Il rappelle que le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise les travaux d'amélioration du réseau de distribution d'énergie électrique et peut faire réaliser des travaux de génie civil d'équipements de communications électroniques sur le territoire des communes adhérentes où il assure la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques. Il établit les commandes et règle les factures. La collectivité fait de son affaire la perception à son profit des subventions éventuellement attribuées à cette opération.

Définition sommaire du projet : La commune souhaite sécuriser son réseau en enfouissant les réseaux FT dans cette rue. Ces travaux seront liés à des travaux de réseaux humides (réhabilitation du réseau EU et AEP) et à des travaux de voirie, toute la rue sera refaite en fin de chantier en béton matricié afin de mettre en valeur cet accès au château de MONTFRIN. Ces travaux font suite aux travaux de la rue haute réalisés en 2013 afin de mettre en valeur le cœur du village tout en reprenant tous les réseaux (EU, AEP, ERDF, FT et Eclairage)

A cet effet il convient de rappeler les conditions d'intervention du syndicat.

Pour les travaux de génie civil de télécommunication : Cette compétence n'étant pas acquise par le syndicat, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, par application de la convention signée le 8 juin 2005 entre France Télécom, le Conseil Général du Gard et le syndicat. Il sera alors établi une convention de mandat entre la collectivité et le syndicat, conjointement à la convention de fonds de concours.

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. APPROUVE le projet dont le montant s'élève à 25 086,31 euros soit 30 103,58 TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical de travaux pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 31 360,00 Euros
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif
5. Autorise son Maire à viser le Bilan Financier Prévisionnel qui définira ultérieurement la participation prévisionnelle compte-tenu des décisions d'attribution des aides, ainsi que la convention uniquement en ce qui concerne les travaux d'éclairage public et de génie civil
6. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif : - le premier acompte au moment de la commande des travaux – le second acompte et solde à la réception des travaux
7. Prend note qu'à réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment-là, la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées. S'intégrera à ce stade le calcul de la participation ORANGE suivant l'avenant du 21.06.2012 à la convention cadre qui est fixé à 8 euros/ml de tranchée aménagée.

<p>Délibération n° 20141712-06c DEMANDE DE SUBVENTION 2015 AU SMEG RUE DES ROCHERS – POSTE REPUBLIQUE</p>
--

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Rue des Rochers – Renforcement/Sécurisation – POSTE « REPUBLIQUE ».

Ce projet s'élève à 72 503,28 HT soit 87 003,94 € TTC.

Définition sommaire du projet : La Commune souhaite sécuriser son réseau en enfouissant les fils nus présents dans cette rue. Ces travaux seront liés à des travaux de réseaux humides (réhabilitation du réseau EU et AEP) et à des travaux de voirie, toute la rue sera refaite en fin de chantier en béton matricé afin de mettre en valeur cet accès au château de MONTFRIN. Ces travaux font suite aux travaux de la rue haute réalisés en 2013 afin de mettre en valeur le cœur du village tout en reprenant tous les réseaux (EU, AEP, ERDF, FT et Eclairage).

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage. Il finance les travaux et la TVA, perçoit les aides et les participations de la collectivité concernée suivant les décisions du bureau. Le syndicat réalise les travaux qu'il finance aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. APPROUVE le projet dont le montant s'élève à 72 503,28 euros HT soit 87 003,94 TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant- projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical de travaux pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 25 380,00 Euros
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif
5. Autorise son Maire à viser le Bilan Financier Prévisionnel qui définira ultérieurement la participation prévisionnelle compte-tenu des décisions d'attribution des aides, ainsi que la convention uniquement en ce qui concerne les travaux d'éclairage public et de génie civil
6. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif : - le premier acompte au moment de la commande des travaux – le second acompte et solde à la réception des travaux
7. Prend note qu'à réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment-là, la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Délibération n° 20141712-07
**APPROBATION CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE RESEAUX HUMIDES ET VOIRIE :
RUE DES ROCHERS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée, en procédure adaptée, concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, et aménagement de la voirie de la rue des Rochers.

Un avis de publication a été envoyé à Gard Eco et sur la plateforme e-marchéspublics.com. Deux offres ont été transmises dans les délais.

En fonction des critères prévus dans l'avis de publication et dans le règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse a été remise par le l'entreprise ELTP, pour un montant de travaux de 150 444,31 € HT, soit 180 533,17 € TTC.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil le projet de Marché avec l'entreprise ELTP.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le choix de la société ELTP pour un montant du marché de de 150 444,31 € HT, soit 180 533,17 € TTC,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux, ainsi que toutes les pièces relatives à son exécution.

Délibération n° 20141712-08
DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de solliciter une subvention parlementaire auprès de Monsieur Simon SUTOUR, sénateur, au titre de sa dotation d'actions parlementaires.

Aussi, il propose de présenter à ce financement, l'acquisition d'un camion benne pour les services techniques de la ville.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût de l'acquisition	15 000,00 € HT
Commune (autofinancement)	10 000,00 €
Dotations parlementaires	5 000,00 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une dotation parlementaire de 5000 € pour l'acquisition d'un camion benne pour les services techniques de la ville.
- **VALIDE** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus.

Délibération n° 20141712-09
APPROBATION PRISE EN CHARGE DEPENSE EXCEPTIONNELLE - CRUE OCTOBRE 2014

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'épisode ALERTE ROUGE METEO et CRUES du week-end du 10 au 13 octobre 2014 pendant lequel la commune a dû déclencher son Plan Communal de Sauvegarde.

Durant cette période à la demande de la commune, la Résidence EHPAD SOPHIA de MEYNES avait été sollicitée afin de prendre en charge Madame LEPELTIER, une personne âgée et handicapée ne pouvant accéder sans aide à son premier étage, et domiciliée au faubourg du Pont qui est une zone aux gros risques d'inondation et pouvant être coupé du centre du village.

Pour cette prise en charge exceptionnelle la Résidence EHPAD SOPHIA a fait valoir une facture auprès de Mme LEPELTIER Marie-Françoise pour les frais occasionnés d'un montant de 301.76 €.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge cette facture, dans le cadre de dépenses exceptionnelles, puisque c'est à la demande de la commune, dans l'intention de la mise en sécurité des personnes, qu'il a été demandé à Mme LEPELTIER d'aller à la Résidence EHPAD SOPHIA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

➤ **DECIDE** de prendre en charge la facture de 301.76 € de la Résidence EHPAD SOPHIA dans le cadre de dépenses exceptionnelles occasionnée lors de l'alerte rouge du 10 au 13 octobre 2014.

Délibération n° 20141712-10 APPROBATION SORTIE DE L'INVENTAIRE : VEHICULES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune est propriétaire de matériel devenu inutilisable par le personnel communal.

Par conséquent, il est nécessaire de sortir ces biens réformés de l'inventaire communal.

Monsieur le Maire propose la sortie des biens suivants :

Objet	N° de compte	N°INVENTAIRE	Année d'acquisition	Valeur d'origine
RENAULT EXPRESS 3178WB30	2182	VEHTOU0003	1999	7 622.45 €
RENAULT MASTER 4331WF30	21571	VEH0001	1997	12 869.75 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, décide, **à l'unanimité**,

- **D'autoriser** la sortie de l'inventaire communal le matériel énuméré ci-dessus,
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire aux fins de signer tous les actes nécessaires à cette sortie.

11° QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 20141712-11 VŒU RELATIF AU MAINTIEN DE L'ACTIVITE DE LA CENTRALE EDF D'ARAMON
--

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de l'annonce de la demande de fermeture anticipée pour 2016 de la centrale d'ARAMON proposée par EDF.

Cette décision impacterait de façon négative l'équilibre de l'économie locale et entraînerait des pertes d'emplois.

Cette fermeture aurait aussi un impact conséquent sur la fiscalité locale qui manquerait aux collectivités territoriales, la communauté de communes du Pont du Gard notamment, déjà confrontées aux baisses de recettes.

Dans la mesure, où la durée de vie de cette centrale est prévue initialement jusqu'en 2023, où un travail d'optimisation économique est probant, que les performances sont reconnues et que les normes environnementales sont pleinement respectées, les élus locaux et leur population ne comprendraient pas une décision de fermeture du site d'Aramon. Une telle décision serait ressentie comme une injustice et un abandon de leur territoire.

Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AFFIRME** clairement son soutien au maintien de l'activité du site de production d'électricité d'ARAMON,
- **DEMANDE** aux pouvoirs publics décisionnaires dans l'avenir de la centrale d'ARAMON de considérer, outre les aspects techniques, les conséquences sociaux-économiques dramatiques de la disparition supplémentaire d'une entreprise industrielle dans notre département.

DIVERS

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée de la réponse de Monsieur le Préfet à la lettre que lui a transmise Madame BOFFA, à savoir qu'il ne peut donner une suite favorable à l'accusation d'abus de pouvoir de Madame BOFFA envers Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire fait part d'une information sur les ordures ménagères concernant les jours de fermeture de la décharge pendant les fêtes de Noël et de jour de l'an (fermeture le 25/12/14 et le 01/01/2015) et du report des collectes au 26/12/15 et au 02/01/2015.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il leur est offert à chacun deux invitations pour la « Nuit des Lucioles » qui aura lieu au Pont du Gard.

Madame ARMANDI demande à ce que des supports soient plus souvent distribués pour mieux permettre la compréhension des sujets exposés.

Monsieur MONTAY demande s'il serait possible d'installer un second défibrillateur sur la commune, à la Salle BEJART.

Madame BOFFA demande si une réponse peut lui être apportée concernant sa question sur le PLAN VIGIE PIRATE devant les crèches et les écoles. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas encore tous les éléments pour lui répondre et qu'il le fera ultérieurement.

Madame BOFFA informe qu'un échafaudage bloque la rue Clémenceau. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une autorisation exceptionnelle d'échafaudage au sol au lieu de en hauteur, pour 15 jours, après vérification que le ramassage des ordures ménagères ne soit pas perturbé.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et informe que les VŒUX DU MAIRE auront lieu le 9 janvier 2015 à la Salle Béjart.

L'ordre du jour étant épuisé
et en l'absence d'autres interventions,
Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 55.